

Vous avez un projet ? Candidatez au fonds du Projet de territoire *Mellois en Poitou* 2030

1. Principes généraux

Le Projet de territoire est construit autour d'une **stratégie déclinée en un plan d'actions de 5 chantiers**. Il s'inscrit dans une **démarche coopérative** et dans un **objectif transversal d'adaptation au changement climatique**.

La communauté de communes Mellois en Poitou a constitué un fonds de 1,5 millions d'euros, non reconductible, pour **soutenir les projets qui s'inscrivent pleinement dans le Projet de territoire et se distinguent par un fort effet sur le territoire**.

L'appel à projets est ouvert en continu. Le Comité de pilotage du Projet de territoire se réunira 3 à 6 fois par an sur la base des dossiers complets prêts à être évalués. Au moins un projet par chantier d'actions sera financé d'ici 2026.

Les projets qui s'inscrivent dans les ambitions du Projet de territoire mais ne bénéficieraient pas de financement pourront tout de même être **labellisés « Mellois en Poitou 2030 »** et leurs porteurs invités à **participer aux « équipes chantiers »** qui animeront la mise en œuvre du plan d'actions.

Bénéficiaires éligibles :

- **La communauté de communes** Mellois en Poitou
- **Les communes** du territoire de Mellois en Poitou, sous forme de fonds de concours plafonné à 50% et dans la limite de l'autofinancement par la commune, conformément à l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- **Les associations**, sous forme de subvention plafonnée à 50% du coût global du projet
- **D'autres porteurs de projet publics**, sous forme de subvention plafonnée à 50% du coût global.

2. Modalités de candidature

Nous vous invitons à **prendre contact avec nos services avant tout dépôt de candidature** afin de bénéficier d'un accompagnement.

Un dossier complet de demande de soutien financier comprend :

- Un courrier de demande signé des représentant(e)s légaux de la structure ;
- Un engagement des porteurs (délibération, relevé de décision de Conseil d'administration, etc.) ;
- Une présentation du projet incluant la maquette budgétaire ;
- Une auto-évaluation argumentée du projet.

Téléchargez ces deux derniers documents sur <https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/projet-de-territoire/781-candidater-au-fonds-projet-de-territoire>

Retournez les documents par *email* à l'adresse projet-territoire@melloisenpoitou.fr



3. Critères d'éligibilité

Nous vous demandons de remplir la **fiche de présentation de votre projet** afin de nous assurer qu'il s'inscrit bien dans le cadre du Projet de territoire. Afin de vous y aider, nous vous résumons les **prérequis** pour bénéficier d'un financement :

- Les projets doivent **avoir lieu sur le territoire** (même si le siège social associatif est hors territoire)
- Les projets doivent **répondre aux enjeux du territoire et relever d'un intérêt d'échelle communautaire**
- Les projets doivent **nécessiter de nouvelles dépenses (investissement ou fonctionnement)**, ils ne peuvent relever de dépenses courantes ni d'obligation réglementaire
- Le financement demandé pour le projet peut **compléter** mais pas se substituer à **un financement existant** (aides/subventions de l'Etat, départementales, régionales, etc.)
- Les projets doivent être **cohérents sur le plan budgétaire** et les projets d'investissement des communes doivent intégrer au moins 20% d'autofinancement
- **Un même projet ne peut bénéficier du fonds qu'une seule fois et son coût global doit être d'au moins :**
 - Projet d'au moins 50 000 € HT pour les investissements
 - Projet d'au moins 15 000 € TTC pour du fonctionnement
- Les projets doivent **s'inscrire dans 1 chantier et minimum 2 défis stratégiques du Projet de territoire**
- Les projets doivent **s'inscrire dans la démarche coopérative du Projet de territoire en associant au minimum 2 entités juridiques différentes**
- Les projets doivent **s'inscrire dans la trajectoire de transition écologique du Projet de territoire** en répondant au minimum à 1 des 6 ambitions régionales Néo-Terra : <https://www.neo-terra.fr/quest-ce-que-neo-terra/>
- Les projets doivent **débuter avant janvier 2026**

4. Critères de notation

Nous vous demandons de remplir la **grille d'autoévaluation** afin de nous assurer que votre projet s'inscrit bien dans le cadre du Projet de territoire. C'est sur cette même base que le comité de pilotage évaluera chaque projet.

5. Calendrier

L'appel à projets est ouvert en continu. Les comités d'attribution seront organisés en fonction du nombre de dossiers prêts à être évalués, à raison de 3 à 6 fois par an. Les porteurs de projet seront invité(e)s à venir présenter leur projet en Comité de pilotage.

Les dépenses seront éligibles à partir de la date de réception du dossier complet, indiquée dans l'accusé de réception, sous réserve qu'il soit ensuite accepté. Tout engagement comptable de l'opération, y compris la signature de devis, doit être postérieur à cette date.

Tout projet évalué fera l'objet d'une notification de décision. Les projets retenus feront l'objet d'une convention d'attribution qui fixera le montant de l'aide, les modalités et justificatifs de paiement et les engagements du bénéficiaire.





Fiche de présentation de votre projet

(télécharger le document à compléter en ligne)

Présentation du projet candidat au fond du Projet de Territoire Mellois en Poitou 2030	
Nom du projet :	
Présentation du projet incluant sa (ses) localisation(s), les besoins auxquels il répond et ses principaux objectifs (1 page maximum) :	
Critères d'éligibilité	
Inscription dans le plan d'actions du Projet de territoire	
Chantier :	
Inscription dans les défis stratégiques du Projet de territoire	
Défi 1 :	
Défi 2 :	
Inscription dans la trajectoire de transition écologique du Projet de territoire	
Indiquer à quelle ambition de la feuille de route régionale Néo-Terra répond le projet et pourquoi :	
Effet levier sur le territoire	
Décrire les impacts recherchés par votre projet (effets sociaux, économiques, d'équité territoriale...) et leur plus-value pour le territoire, en particulier sur le plan écologique :	
Inscription dans la démarche coopérative du Projet de territoire	
(Co-)Porteur de projet 1 :	
Co-porteur de projet 2 ou partenaire :	
Co-porteur de projet 3 ou partenaire :	
Autres co-porteurs ou partenaires :	
Démarrage du projet avant 2026	
Indiquer le calendrier prévisionnel du projet :	
Faisabilité, maturité du projet	
Ressources humaines mobilisées et impact sur votre (vos) structure(s) :	
Ressources matérielles mobilisées et impact sur votre (vos) structure(s) :	
Indiquer le montant demandé (TTC)	
Indiquer le montant total du projet (TTC)	
Fournir la maquette budgétaire finalisée incluant toutes les autres aides/subventions demandées, la part d'autofinancement et le montant sollicité dans le cadre du Projet de territoire	
Structure(s) porteuse(s) du projet	
Nom de la (des) structure(s) et n° SIRET :	
Nom du (de la) représentant(e) légal(e) de la (des) structure(s) :	
Nom et coordonnées de la (des) personne(s) référente(s) du dossier :	



